

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Télécopie 04 90 68 13 26

Mis en ligne le **27 NOV. 2023**

DECISION N° 21/2023

Demande de subvention relative au projet d'aménagement du site du château de Cadenet - phase 2 : travaux de sécurisation du promontoire et de la plateforme médiévale

Le Maire de Cadenet,

VU, Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22 alinéa 26,

VU, la délibération n°72/2023 du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 autorisant le Maire pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant les demandes de subventions à effectuer auprès de tout organisme financeur, tant en fonctionnement qu'en investissement, sur la base du plan de financement joint à la demande et ce quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

VU, le budget primitif de la Commune adopté par délibération n°32/2023 du Conseil Municipal du 11 avril 2023,

Considérant le plan de financement du projet et l'estimation de dépenses d'un montant de 459 356 euros HT pour les travaux de sécurisation du promontoire et de la plateforme médiévale du site du château de Cadenet,

DECIDE

ARTICLE 1 : Une demande de subvention d'investissement est déposée dans le cadre de la phase 2 du projet d'aménagement du château de Cadenet auprès de la région SUD PACA, sise 27 Place Jules Guesde à MARSEILLE selon le détail suivant :

Total du projet	Montant HT du projet	459 356 €
Dispositif Chaîne Patrimoniale	Montant HT du projet éligible à la demande de subvention	442 863 €
	Montant HT de la demande de subvention	177 145,20 €
	Soit en % des dépenses éligibles	40%

ARTICLE 2 : En application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal qui sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et transmise en préfecture.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Comptable Public sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cadenet, le 27 novembre 2023

**Le Maire,
Jean-Marc BRABANT**

